

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Nombre de membres

Séance du 14 septembre 2022

En exercice : 15

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur. Pascal BARBERET, Maire

Présents : 11

Votants : 13

Présents : Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Élisabeth NOYEMIAN, Jean-Louis MANGIN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Florence CAPITAIN, Clémence HARNIST, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY

Date de convocation :
08 septembre 2022

Date d'affichage :
08 septembre 2022

Non-participation au vote : Céline PARIS arrivée à 21h17

Absents excusés : Dominique MOREL (pouvoir à Élisabeth NOYEMIAN), Gérard NIMSGERN, Serge SAUVAGERE (pouvoir à Jean Louis MANGIN),

Secrétaire de séance : Christine SIGONNEAU

FIXATION DU PRIX DE CESSION DES TUYAUX DES SAPEURS-POMPIERS

Délibération n° 2022-54

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le maire porte à la connaissance du conseil la demande d'un agriculteur de la commune qui souhaite acquérir quelques anciens tuyaux des sapeurs-pompiers de la commune. Il demande au conseil de fixer un prix de cession.

Après la vente de ces tuyaux, ils seront sortis de l'inventaire communal, les recettes seront portées au budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de vendre** les anciens tuyaux des sapeurs-pompiers au prix de 30 € le rouleau
- **autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Annule et retire délibération 2022-44 du 14 septembre 2022

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,

Pascal BARBERET